

Calendrier des activités 2021

Mois	Balade découverte	Marche santé	Manifestation
Janvier	Dim. 31 janvier	Jeu. 14 janvier	
Février	Dim. 28 février	Jeu. 11 février	
Mars	Dim. 28 mars	Jeu 11 mars	
Avril	Dim. 25 avril	Jeu. 15 avril	
Mai		Jeu. 20 mai	Sam. 29 mai <i>Fête de la nature</i>
Juin	Dim. 13 juin	Jeu. 10 juin	
Juillet	Sam. 10 juillet <i>Nocturne nuit noire</i> Sam. 24 juillet, <i>Nocturne pleine lune</i>		
Août	Sam. 07 août <i>Nocturne nuit noire.</i> Sam.21 Août <i>Nocturne pleine lune</i>		
Septembre		Jeu. 16 sept	Sam. 18 sept <i>Fête du patrimoine</i>
Octobre	Dim. 24 octobre	Jeu. 14 oct	
Novembre			
Décembre			Dim. 05 déc. A.G.



CONVIVIALITÉ
ANIMER
CHEMINER
ACCEDER
COMPRENDRE
ACCOMPAGNER

Association AC3



Activités 2021

Contact

AC3 - 30, rue Tartare - 34120 Castelnau De Guers

Informations/marches santé :

Bernard W. 06.83.50.74.98 - bernard.woimant@gmail.com

Balades découvertes et inscriptions :

Ariel B. 07.85.38.41.07 arielbassoulet@yahoo.fr

Participation aux activités et adhésion

Vous souhaitez être membre actif régulier :

- La cotisation annuelle est de 20€ (du 01/01 au 31/12), 10€ - de 18 ans.

Frais de participation aux balades animées et marches santé :

Pour chaque sortie, le tarif est de 3€ par adulte et 2€ pour les moins de 18 ans

A compter de la 3^e sortie, la souscription à l'adhésion annuelle est obligatoire.



Qui sommes-nous ?

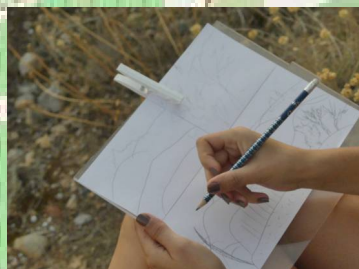
L'AC3 est une association (loi 1901) créée il y a trente ans autour notamment de la préservation du cadre de vie, de l'organisation de moments culturels, d'activités liées à la randonnée pédestre.

Aujourd'hui, elle propose des **animations favorisant la découverte du territoire et la spécificité des patrimoines naturels et humains à l'échelle locale.**

L'association porte des objectifs de **sensibilisation, d'interprétation, de partage et de convivialité** à destination de tous.

Elle met en place des activités avec une approche sensible, systémique, historique, sensorielle, poétique et artistique en utilisant des pratiques pour mieux appréhender l'environnement local : randonnée et marche, conte et poésie, animation nature.

Le territoire d'intervention de l'AC3 est principalement la commune de **Castelnau de Guers.**



Les activités régulières

Les Balades de découverte animées

A mi-chemin entre **la pratique de la marche et de l'observation**, nos balades et parcours thématiques sont ouverts à tous sans difficultés particulières.

Nos marches sont jalonnées d'animations selon nos thématiques : la garrigue en saisons, plantes communes et cailloux d'ici, l'agriculture, la nature et ses usages, des petites histoires pour du petit patrimoine et le rapport à l'homme avec son territoire et son paysage.

D'une durée de deux à trois heures ces balades sont aussi des instants où nous portons une attention particulière à la convivialité autour de pique-niques **en pleine nature.**

La Marche

L'association est adhérente de la **fédération française de randonnée pédestre.**

Des parcours mêlant la **pratique sportive douce** et faibles dénivelés permettent à tous de venir découvrir les plaisirs de la marche.



Les activités occasionnelles

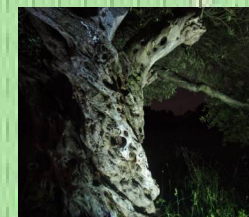
Les Balades nocturnes

Elles sont proposées de façon saisonnière, durant des nuits de nouvelle lune ou de pleine lune. Après le temps d'un repas partagé ou sorti du sac, le chemin est un prétexte à écouter des contes d'ici et de là bas, mais aussi d'observer et d'écouter la faune de la nuit.

La mise en valeur de sites

Lors de soirées occasionnelles (fête de la nature, fête du patrimoine) **des installations simples et éphémères vous permettent de découvrir un lieu avec un regard totalement différent.**

En concertation avec les différents acteurs locaux (mairie, autorités locales, comités départementaux, associations), l'AC3 peut intervenir sur des actions de **préservation des espaces naturels de la commune**



Informations pratiques

Nos parcours et thèmes étant adaptés aux opportunités que nous offrent les saisons et les conditions météo, les heures et lieux de rendez vous peuvent changer d'une sortie à l'autre.

Ainsi vous recevrez par **e-mail dans les 15 jours** précédant la sortie, les informations nécessaires (thème, horaires, équipement à prévoir).

Nous vous demanderons de bien vouloir confirmer **votre venue dans les 15 jours qui précèdent la sortie par mail** ou téléphone (voir contacts).